

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires

COMMUNE LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Projet de restauration du lit et sécurisation des berges de la Vence  
présenté par Grenoble Alpes Métropole

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

du lundi 16 octobre 2023 au jeudi 16 novembre 2023 inclus, soit 31 jours consécutifs

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le projet de restauration du lit et de sécurisation des berges de la Vence soumise à évaluation environnementale et exempté d'enquête publique, doit faire l'objet d'une participation du public par voie électronique (PPVE).

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

L'autorité compétente pour établir la synthèse des observations et propositions du public et prendre cette décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier de demande d'autorisation environnementale, est consultable sur le site dédié à l'adresse suivante : <https://metropoleparticipative.fr/>

Il comprend en outre les documents suivants :

- le dossier de demande d'autorisation du projet, au titre des articles L. 181-1 et suivants, L214-1 et suivants du code de l'environnement, accompagné de ses annexes et comprenant une étude sur les incidences environnementales
- la décision de l'Autorité Environnementale n°2022-ARA-KKP-4162
- l'avis d'ouverture de la participation du public par voie électronique

Des informations peuvent être demandées auprès du :

- Maître d'ouvrage responsable du projet : CANDY Stéphane – ELEGIA  
04 76 70 97 97 – [s.candy@elegia-groupe.fr](mailto:s.candy@elegia-groupe.fr)

- DDT de l'Isère - Service Environnement – 17 bd Joseph Vallier à Grenoble, (courriel [ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr) )

Toute personne peut demander à consulter le dossier en support papier sur rendez-vous. Cette demande est présentée, au plus tard, le lundi 13 novembre 2023, à la Direction Départementale des Territoires - Service Environnement – 17 bd Joseph Vallier BP 45 38040 Grenoble cedex 9, (courriel : [ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr) Tel : 04 56 59 42 41 ou 06 73 40 73 44 )

Les documents seront mis à la disposition du demandeur aux lieux et heures qui lui seront indiqués en réponse à sa demande.

Pendant la durée de la participation du public, jusqu'au jeudi 16 novembre 2023 inclus, les observations et propositions pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr) .

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, au plus tard à la date de la publication de la décision prise par le préfet de l'Isère et pendant une durée minimale de 3 mois seront publiées la synthèse des observations et propositions du public déposées par voie électronique sur le site internet des services de l'État en Isère – [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)